

Biologistes : signature d'un accord avec la CNAM



© 2025 Les Echos Publishing

Après plusieurs mois de conflits, trois syndicats de biologistes (SDBIO, SLBC, SNMB) ont finalement réussi à signer avec l'Assurance maladie, fin décembre dernier, un nouvel avenant au protocole d'accord de 2023. Celui-ci doit permettre de « stabiliser la trajectoire économique des laboratoires de biologie médicale pendant deux ans » et garantit notamment qu'il n'y aura pas d'autres baisses de tarifs durant cette période.

Transparence des dépenses de biologie médicale

Cet accord s'articule autour de quatre points :

- une augmentation de certaines cotations qui avaient été trop fortement baissées en septembre 2024 ;
- un gel de la nomenclature jusqu'en décembre 2026 (pas d'augmentation ni de baisse des tarifs) ;
- la mise en place d'un dispositif pour la transparence des chiffres des dépenses de biologie médicale ;
- l'engagement de l'Assurance maladie d'appuyer le déploiement de nouvelles missions au service des patients (prévention, dépistage, etc.).

© 2025 Les Echos Publishing